



Élisabeth BORNE, ministre chargée des Transports, auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le 28 septembre 2018

Communiqué de presse

Elisabeth Borne confirme le renforcement du soutien de l'Etat à la Société nationale de sauvetage en mer

A l'occasion de l'inauguration du Salon nautique Grand Pavois à La Rochelle, Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports, et Xavier de la Gorce, président de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), ont signé le 28 septembre la convention de partenariat liant l'Etat et la SNSM pour la période 2018-2020.

Avec cette convention, l'État renforce à un niveau inédit son soutien financier à la SNSM, confirmant les engagements du Président de la République pris auprès des sauveteurs de Camaret le 21 juin dernier.

La subvention versée pour l'année 2018 s'élève ainsi à 6 millions d'euros, soit près du double du montant versé en moyenne les années précédentes. Ce financement sera à un niveau identique pour les années 2019 et 2020, conformément à cette convention. Elle doit permettre à la SNSM de poursuivre ses activités opérationnelles au bénéfice de l'ensemble des usages de la mer, tout en investissant dans l'avenir en développant la politique de formation de ses bénévoles et en renouvelant ses moyens nautiques d'intervention.

Cette convention vient pérenniser le lien entre le ministère de la Transition écologique et solidaire, chargé des affaires maritimes, et la SNSM, association de loi 1901 qui réalise chaque année près de la moitié des interventions coordonnées par les Centres régionaux de surveillance et de sauvetage (CROSS).

La SNSM occupe une place majeure dans le dispositif national du sauvetage en mer. L'action

de ses 7 000 bénévoles permet de porter secours à plus de 8 000 personnes en détresse en mer chaque année. Si l'État reconnaît le rôle essentiel de la SNSM dans le dispositif national de sauvetage en mer, l'augmentation des ressources privées de l'association n'en reste pas moins indispensable pour garantir la pérennité du modèle associatif et bénévole.

La mission assurée au quotidien par la SNSM, au service de la sécurité de l'ensemble des personnes et des activités sur le littoral de l'hexagone et d'outre-mer, rend en effet nécessaire la mobilisation de tous. Pour Élisabeth Borne, « l'État souhaite, avec ce soutien financier, témoigner de sa reconnaissance pour l'engagement exceptionnel des sauveteurs bénévoles de la SNSM, qui œuvrent avec passion pour le secours en mer et l'intérêt général, et qui ont légitimement besoin de toute notre solidarité ».

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Contact presse : 01 40 81 77 57
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)